

BON DE COMMANDE

COMMANDÉ PAR

Société

Nom

Adresse

Ville

Tél. Fax

A FACTURER À

Société

Nom

Adresse

Ville

Tél. Fax

TVA

Date:

IN:

- Client ISDN
 Porteur Client Internet
 Taxi Post

DÉLAI: (Un Bon par délai)

- Rush 24H

CHECK:

- Client See Laserprints
 Ozalith Fax

Pour accord de nos conditions générales et particulières
 Nom Signature

Le Bon de commande est valable pour tout travail de l'Imprimerie P. François; il est donc sur tous les Bons de Commande ou autres documents qui émanent de la part du client. Tout travail demandé est soumis au tarif en vigueur et aux conditions générales de paiement de l'Imprimerie P. François. Les fichiers qui nous sont envoyés doivent être des copies de vos originaux. Nous ne pouvons, en aucun cas, être tenus responsables des pertes ou de détériorations acquises. Sauf accord contraire de votre part, par fax ou par e-mail, nous ne procédons à aucune modification ou correction avant l'insolation. Le client est tenu de vérifier ses fichiers lors de la sortie des films. Dans tous les cas, l'Imprimerie P. François ne prendra en charge les frais de réimpression réalisée à partir de fichiers non correctement insolés. Lors de la transmission de fichiers par modem, la date de réception dépend de la ligne utilisée. Toute réclamation doit nous parvenir par écrit ou par fax dans un délai de 48 heures; passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte. Toute personne qui passe commande avec facturation est responsable de la commande et est pleinement responsable du paiement.

Toute fiche technique non correctement remplie nous dégage de toute responsabilité d'interprétation. Nos services peuvent vous aider à remplir ce bon correctement.



Avenue A
 1200 B
 Tél. 02-77
 Fax 02-76
 ISDN 02-77
 e-mail: flashage@impfra
 http://www.impfra
 Veuillez remplir le ta